

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
AUX CONSEILS DE L'IUT ET DE L'IAE**

Décision n°21-RIS-108

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1, L. 712,2, L. 713-1 ; L. 713-3 ; L. 719-1, L. 719-2 et L. 762-1, et ses articles D. 719-1 à D. 719-40 ;

Vu les statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 décembre 2015, modifiés;

Vu l'arrêté MENS1419851A du 16 septembre 2014 du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant création du département universitaire de technologie, spécialité Gestion des entreprises et des administrations en Nouvelle Calédonie ;

Vu les statuts de l'IUT de l'Université de Nouvelle-Calédonie adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 24 juillet 2015, modifiés ;

Vu l'arrêté ESR52019999A du 30 septembre 2020 du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant création de l'institut d'administration des entreprises de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 21-CA-15 du conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie en date du 28 mai 2021 adoptant les statuts provisoires de l'IAE ;

Vu la délibération n° 21-CA-27 du conseil d'administration en date du 10 août 2021 portant élection de Catherine RIS à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision n°21-RIS-069 portant organisation des opérations électorales du 28 octobre 2021 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif sollicité de manière asynchrone entre le 20 et le 27 septembre et en présentiel le 22 octobre 2021 ;

Vu la décision n°21-RIS-093 portant recevabilité des candidatures ;

DÉCIDE

Article 1 : Sont proclamées élues au conseil de l'IAE les personnes dont les noms suivent :

A : professeurs des universités et personnels assimilés :

- Liste IAE Demain
 - Virginie de Barnier
 - Jean-Marie Fotsing

B: autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés:

- Liste IAE Demain
 - Stéphane Périer
 - Nazha Selmaoui
 - Samuel Gorohouna

BIATSS : personnels administratifs, techniques et de service :

- Liste IAE Demain
 - Taiana Ujicas
 - Laurence Levert

Usagers :

- Liste IAE Demain

Titulaires	Suppléants
Camélia Hamoudi	Anaïs Di Luccio
Antoine Gindre	Mathilde Nyikeine

Article 2 : Sont proclamées élues au conseil de l'IUT les personnes dont les noms suivent :

A : professeurs des universités et personnels assimilés :

- Virginie de Barnier

A' : autres enseignants chercheurs et personnels assimilés (maîtres de conférences) :

- Stéphane Périer

C : personnels administratifs, techniques et de service :

- Logalei Saliga

Usagers :

- Liste Tous vers l'avenir !

Titulaires	Suppléants
Ludmilla André	Quoc-Kim Bui
Liliane Ikafolau	Morgane Amatedjo

Article 3 : entrée en vigueur

Les mandats des personnes élues commencent à courir à compter de la publication et de la transmission de la présente décision à madame la ministre à l'exception de celui de Stéphane Périer qui débutera le 1^{er} février 2022, date de vacance du siège dans son collège.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est affiché dans le hall de l'université et publié sur son site internet.

Article 5 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nouméa, le 28 octobre 2021

Catherine Ris

La Présidente



Catherine RIS